QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE L'ILLICITE, LE LICITE ET LE DÉTESTABLE ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Le licite & l'illicite

Quelle est la différence entre l'illicite, le licite et le détestable ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 22

Question :
Quelle est la différence entre l'illicite (al-mouharram), le licite (al-jaiz) et le détestable (al-makrouh) ?

Réponse :

L'illicite est ce qui est interdit, le licite ce qui est permis, s'il veut, il le fait et s'il veut, il le délaisse. Et le détestable est ce qui est préférable de délaisser, ceci est le détestable. On dit de ce qui est préférable de délaisser que c'est détestable, des preuves indiquent que le délaisser est meilleur et préférable.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : binbaz.org.sa/noor/11599